

## Bulletin d'inscription - Concours Photo 2018

Le Centre Culturel Université Paul-Valéry Montpellier 3 organise un concours de photo gratuit et ouvert à tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français.

- Participez et proposez 1 série composée de 10 photographies autour du thème 2018 « Rien derrière et tout devant, comme toujours sur la route. » / Jack Kerouac  
Date limite d'envoi : 2 avril 2018 (midi).  
Sélection par un jury professionnel.

Cette exposition s'inscrit dans le cadre de Novo ! festival de la jeune création étudiante de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 et dans - Hors les murs – Boutographies 2018, rencontres photographiques de Montpellier du 5 au 27 mai 2018.

---

Madame  Monsieur

Nom/prénom du Participant (**obligatoire**)

Qui êtes-vous? (**obligatoire**)

- étudiant de l'Université Paul-Valéry  
 étudiant dans une autre université  
 étudiant dans une école

Précisez, l'université et/ou l'école de votre formation (**obligatoire**) :

Votre Adresse :

Code postal :

Votre ville :

Téléphone :

Email :

Nom de la série photographique & date du transfert par mail (**obligatoire**)

---

L'inscription au concours vaut acceptation du règlement. Vous êtes l'unique propriétaire et auteur de la série photographique. Vous déclarez être le seul propriétaire de tous les droits d'auteur concernant la série photographique soumise au concours et que la série en question est libre de droits de tiers.



Je certifie avoir pris connaissance du règlement (en annexe ci-dessous), en accepte entièrement les conditions et certifie exactes les informations ci-dessus.

A joindre

copie de la carte d'étudiant 2017-2018 (**obligatoire**)

# Règlement Concours photo 2018

Le Centre Culturel Université Paul-Valéry Montpellier 3 organise un concours de photo gratuit et ouvert à tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français.

► Participez et proposez 1 série composée de 10 photographies autour du thème 2018 « Rien derrière et tout devant, comme toujours sur la route. » / Jack Kerouac  
Date limite d'envoi : 2 avril 2018 (midi).

Cette exposition s'inscrit dans le cadre de Novo ! festival de la jeune création étudiante de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 et dans - Hors les murs – Boutographies 2018, rencontres photographiques de Montpellier du 5 au 27 mai 2018.

## Article 1 – Caractéristiques techniques

Pour participer, chaque inscrit devra envoyer une série photographique composée de 10 photographies et en lien avec la thématique imposée d'ici le 02 avril (midi) 2018 inclus > à [ccu@univ-montp3.fr](mailto:ccu@univ-montp3.fr)

- 10 photos au format : JPEG, couleur ou noir et blanc
- Définition : 300 dpi

Tous les participants doivent être en mesure de fournir une image en haute résolution en cas de sélection définitive.

Les images originales doivent avoir une résolution suffisante pour être imprimées en qualité photo au format A1 (59,4 x 84,1 centimètres)

- Une note d'intention : 1500 signes max.
- Une courte biographie : 500 signes max.
- La photocopie de la carte d'étudiant justifiant d'une inscription pour l'année universitaire 2017-2018
- Remplir le bulletin d'inscription en ligne et joindre ce bulletin scanné par mail

*Le jury sera attentif à la présentation globale du dossier de candidature.*

## Article 2 – Jury

Un jury de professionnels du monde de l'image se réunira le 5 avril 2018 pour délibérer à la majorité. Le jury délibèrera en évaluant l'esthétique, l'originalité, l'interprétation du thème proposé et la technique utilisée.

Le jury est composé d'un membre du festival Les Boutographies, de 2 enseignants issus d'une filière artistique de l'Université Paul-Valéry et d'un représentant du Centre Culturel Universitaire (CCU).

### Article 3 - Prix et exposition

► le 1er prix sera récompensé par une exposition en plein air à l'[Université Paul-Valéry à Montpellier](#) du 2 mai > 1er juin 2018 et réexposée à la rentrée universitaire 2018-2019.

Le lauréat 2018 se verra offrir des tirages professionnels\* de son exposition au format A1 ! (\* tirages sans encadrement et/ou contrecollage)

► les 2ème et 3ème prix seront exposés en ligne sur le site [www.novofestival.fr](http://www.novofestival.fr) et une projection sera organisée lors de la soirée de clôture du festival Novo ! 2018.

### Article 4 - Autorisation et responsabilités

Les photographies doivent obligatoirement respecter le thème du concours. Elles doivent avoir été réalisées par le candidat qui doit en posséder les droits. En participant à ce concours, le photographe s'engage à faire preuve d'un comportement respectueux envers les personnes et les lieux photographiés. D'une manière générale, tout participant s'interdit d'envoyer un cliché qui serait préjudiciable, menaçant, injurieux, illégal, diffamatoire, non autorisé, abusif, incitant à la violence, à la haine raciale, religieuse ou ethnique, vulgaire et obscène.

Centre Culturel Université Paul-Valéry Montpellier 3 (CCU) et l'Université Paul-Valéry déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dommage causés à l'œuvre exposée à Paul-Valéry.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

Dans le cadre du concours, les lauréats (1er, 2ème et 3ème prix) autorisent l'ensemble des partenaires à utiliser librement les photographies qui leur auront été adressées pour la sélection, et qui seront exclusivement utilisées à des fins culturelles.

Tout usage commercial est exclu.

Ces photographies pourront être publiées :

- Sur internet (sites et réseaux sociaux du Centre culturel (CCU), Université Paul-Valéry et Hors les murs du Festival Les Boutographies) - Dans les publications web/print du Centre culturel (CCU), Université Paul-Valéry et Hors les murs du Festival Les Boutographies

- Dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours et des concours suivants.

- Par ailleurs, ces photographies pourront être utilisées après le concours (expositions itinérantes, affiches, calendriers ou informations liées au concours photo étudiant).

- Ces utilisations ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droit d'auteur. Pour toute demande particulière, autre que celle mentionnée dans ce règlement, le CCU s'engage à en informer les auteurs et à n'utiliser les images qu'avec leur autorisation préalable.



Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des clichés exposés à Paul-Valéry.

Le règlement pourra être actualisé et mis à jour si nécessaire par les organisateurs.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, en cas de force majeure, ce concours devait être modifié, reporté ou annulé.

Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par mail à [ccu@univ-montp3.fr](mailto:ccu@univ-montp3.fr)